



**Novembre 2018**

### **Actu communautaire**

---

#### ► [La gestion des risques psychosociaux sur les lieux de travail en Europe](#)

L'EU-OSHA publie la synthèse en français d'un rapport sur la gestion des risques psychosociaux (RPS) sur les lieux de travail en Europe, sur la base de la deuxième enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER-2).

Ce document examine les obstacles et les facteurs de gestion des RPS, leurs déterminants et l'influence des différents contextes nationaux et organisationnels. Il révèle que les évolutions du monde du travail ont augmenté l'exposition des travailleurs aux RPS. Le niveau de risque et l'efficacité de la gestion de celui-ci varient selon les secteurs et les pays.

Sur la base des conclusions d'une analyse quantitative des données ESENER-2, combinées à d'autres données nationales, il est montré que le contexte national - culture, économie et initiatives des partenaires sociaux en matière de santé et de sécurité au travail - influe sur le niveau de gestion des RPS. Mais, quel que soit le contexte national, l'engagement de la direction et des travailleurs est probablement le moteur le plus efficace pour gérer les RPS.

[Télécharger le résumé en français](#)

[Rapport complet en anglais](#)

#### ► [Agents cancérigènes : le Parlement européen veut renforcer la protection des personnels de la santé](#)

Le 20 novembre, la Commission Affaires sociales a voté des amendements concernant la 3e phase de révision de la directive "agents cancérigènes et mutagènes". Deux d'entre eux améliorent les propositions initiales de la Commission européenne, selon l'ETUI.

Le Parlement invite la Commission à prendre une initiative législative avant fin 2019 pour ce qui est des médicaments cancérigènes ou mutagènes pour le personnel du secteur de la santé en contact avec ces derniers. On estime qu'actuellement en Europe environ 12,7 millions de personnes, dont plus de 7 millions d'infirmières, travaillant dans le secteur de la santé sont exposés potentiellement à de tels médicaments utilisés notamment pour les chimiothérapies.

Un autre amendement vise à renforcer la coopération avec le Centre International de Recherche sur les Cancers (CIRC). Il devrait renforcer la sécurité juridique et la complémentarité entre la législation concernant la protection des travailleurs et celle qui régit le marché des produits chimiques.

L'étape suivante en vue de l'adoption de cette 3e phase sera la négociation entre le Parlement et le Conseil des ministres, qui devrait démarrer rapidement sous présidence autrichienne de l'UE.

[Communiqué de l'ETUI](#)

#### ► [Le Parlement s'impliquera davantage dans les agences Eurofound et EU-OSHA](#)

Un nouvel accord prévoit que le Parlement européen pourra nommer un expert dans les conseils d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail ([Eurofound](#)), l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail ([EU-OSHA](#)) et le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle ([Cedefop](#)).

Les députés auront également le droit d'inviter pour une déclaration un candidat au poste de directeur exécutif responsable de l'administration quotidienne de chaque agence, y compris celle des ressources financières et humaines. Le Parlement a renforcé le rôle du directeur et est parvenu à assurer un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes au sein du personnel des agences.

## **Actu normalisation**

---

### ► Novembre 2018 : quoi de neuf en normalisation SST ?

EUROGIP publie le résultat de la veille qu'il exerce dans le cadre de son activité Normalisation en santé-sécurité au travail (SST) - publications de normes, nouveaux sujets inscrits au programme normalisation et consultations.

Télécharger le "quoi de neuf en normalisation SST" de novembre 2018

Pour en savoir plus sur tous ces sujets ou vous positionner si vous êtes intéressé, merci d'écrire à Saphia FORTASSI : [fortassi@eurogip.fr](mailto:fortassi@eurogip.fr)

### ► La Commission européenne annonce sa politique pour les normes harmonisées

Le 22 novembre, la Commission européenne a appelé les États membres à renouveler leur engagement politique en faveur du Marché unique. Cet appel est associé à plusieurs initiatives, dont la Communication "Normes harmonisées : Renforcer la transparence et la sécurité juridique pour un Marché unique totalement fonctionnel".

La Commission y rappelle l'importance des normes pour assurer l'interopérabilité, faciliter l'introduction d'innovation et renforcer la confiance des consommateurs dans les produits et les services placés sur le marché. Elle réaffirme en outre son attachement à la Nouvelle Approche, système flexible reposant sur le consensus de tous les acteurs.

Ce système connaît pourtant des difficultés. Dans certains secteurs, la citation des normes au Journal Officiel de l'UE (ce qui leur confère le statut de normes harmonisées donnant présomption de conformité aux exigences essentielles de la réglementation) accuse un retard et des blocages significatifs.

L'objectif de la Commission est donc de mieux suivre et évaluer le développement des normes harmonisées, tant du point de vue des aspects techniques des normes que du caractère inclusif et transparent du processus de normalisation lui-même. Quatre actions sont ainsi prévues :

- Eliminer aussi rapidement que possible le stock de normes dont la citation au JOUE est bloquée.
- Revoir les processus internes pour uniformiser les procédures de citation au JOUE en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes.
- Elaborer un guide sur les aspects pratiques de la mise en œuvre du Règlement 1025/2012 sur la normalisation, lequel contiendra notamment : des précisions sur le nouveau format de demande de normalisation ; des clarifications sur la répartition des rôles entre la Commission et les consultants HAS (anciennement "Nouvelle Approche") ; des recommandations pour améliorer la cohérence et la rapidité des procédures d'évaluation des normes harmonisées dans tous les secteurs.
- Renforcer de manière continue le système des consultants HAS ; cette action comportera également un volet visant à renforcer les liens entre les services de la Commission chargés de la législation d'harmonisation et les comités techniques responsables de l'élaboration des normes harmonisées.

Ces mesures devraient permettre de rationaliser et de rendre plus transparent un processus qui a pu paraître grippé ces dernières années, notamment dans des secteurs clés comme la construction ou les dispositifs médicaux.

### ► Inscrivez-vous à la 6e Conférence EUROSHNET sur la normalisation, les essais et la certification

Les inscriptions pour cette conférence européenne sur le thème "Be smart, stay safe together - Innovative products and workplaces" qui se tiendra du 12 au 14 juin 2019 à Dresde (Allemagne) sont ouvertes.

La conférence est organisée dans le cadre du réseau EUROSHNET, un projet commun dont EUROGIP et l'INRS sont parties prenantes pour la France.

Des exposés, ateliers et programmes interactifs donneront aux participants de la conférence 2019 l'occasion d'échanger sur leurs expériences et de dialoguer sur ce qu'ils attendent de produits et postes de travail innovants. Programme à paraître fin décembre.

## Actu pays

---

### ► [AUTRICHE : les accidents de trajet sont particulièrement à risque un lundi d'hiver](#)

En 2017, l'AUVA a enregistré 12 264 accidents de trajet, lesquels ont représenté 12% de la totalité des accidents du travail. Et cette année encore, le lundi a été le jour où ils ont été les plus nombreux, représentant 21% du total au niveau national, voire 26% à Vienne.

Les accidents de trajet sont en majorité (61%) des accidents de la circulation. En outre en automne et en hiver, "les trajets se font principalement au crépuscule et dans l'obscurité et la pluie, le brouillard et la neige gênent souvent la visibilité, ce qui majore le risque" explique Peter Schwaighofer, expert "circulation" à l'AUVA.

Sur la route, 90% des informations passent par les yeux. C'est pourquoi il est très important de voir et d'être vu. La meilleure protection pour les piétons et les cyclistes, ce sont les vêtements ou éléments réfléchissants (sur les casquettes, chaussures, vestes, cartables des enfants, poussettes...). Ceux qui portent de tels vêtements ou éléments sont vus par l'automobiliste à 130-160 mètres, contre 25-30 mètres lors du port de vêtements sombres.

En automne et en hiver, il est particulièrement important que les automobilistes adaptent leur conduite aux conditions climatiques et qu'ils aient une bonne visibilité (vitres dégagées, phares).

### ► [ESPAGNE : un système de détection des maladies professionnelles en Aragon](#)

Dès l'année prochaine, le Gouvernement d'Aragon (Diputación General de Aragón, DGA) mettra en place un réseau de médecins sentinelles qui enregistreront dans une application informatique les pathologies susceptibles d'être d'origine professionnelle.

Le médecin, après un diagnostic clinique, conclura si la pathologie du patient est bien une maladie professionnelle. Un historique des expositions possibles du travailleur sera dressé, lequel sera ensuite relié au tableau clinique établi par le médecin. Le tout sera communiqué aux entités de la sécurité sociale par le biais de l'application informatique spécialement développée. Enfin, les Mutuas décideront s'il s'agit ou non d'une pathologie professionnelle. La Direction de la Santé de la DGA recensera tous les cas à des fins d'analyse.

En Navarre, ce système est utilisé depuis plus de vingt ans. Même les maladies professionnelles qui ne sont pas considérées comme telles en premier lieu sont déclarées. L'objectif est de faciliter le travail des médecins et de vérifier s'il y a vraiment eu une exposition professionnelle qui cause ces dommages.

[En savoir plus](#)

### ► [GRANDE-BRETAGNE : les chiffres 2017/2018](#)

Le Health and Safety Executive (HSE) a publié en octobre les chiffres de la sinistralité au travail 2017/2018 :

- 1,4 million de travailleurs atteints d'une maladie liée au travail, dont 541 000 nouveaux cas
- 2 595 décès dus au mésothéliome lié à des expositions antérieures à l'amiante (2016)
- 144 accidents du travail mortels
- 555 000 blessures survenues au travail (Enquête sur la population active)
- 595 000 travailleurs victimes de stress, dépression ou anxiété, soit 15,4 millions de jours de travail perdus
- 469 000 travailleurs victimes de TMS, dont 156 000 nouveaux cas
- 71 062 blessés parmi les employés (signalés sous RIDDOR)
- 30,7 millions de jours de travail perdus en raison d'une maladie ou d'un accident du travail
- 15 milliards de £ : coûts estimés des blessures et des problèmes de santé dus aux conditions de travail actuelles (2016/17)

[En savoir plus](#)

## ► ESTONIE : vers une assurance accidents du travail ?

L'Estonie fait partie des quelques pays de l'UE qui n'ont pas d'assurance spécifique contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. La situation pourrait évoluer en 2021.

En effet, le ministère des Affaires sociales a annoncé son intention de créer un tel système, qui sera plus équitable pour les employés, actuellement couverts par l'assurance maladie solidaire. Le nouveau système devrait également inciter les employeurs à améliorer l'environnement de travail.

Le montant des primes d'assurance dépendra du niveau de risque et donc plus ou moins du secteur d'activité. La prime pourrait être d'environ 6 euros par employé et par an dans le secteur des TIC et de 160 euros dans le secteur de la gestion des déchets.

En réponse aux préoccupations exprimées par les organisations d'employeurs, le ministère leur a assuré que le nouveau système n'augmenterait pas leur charge fiscale globale, car les cotisations à l'impôt social ou à l'assurance-chômage seraient moins élevées. Ces organisations estiment en outre que le nouveau système va imposer aux employeurs trop de responsabilités, alors que de nombreux accidents surviennent lorsque les employés ne respectent pas les règles et les consignes de sécurité. Selon eux, le système devrait également motiver les employés à assurer leur propre sécurité.

Les syndicats soutiennent cette initiative gouvernementale qui obligera les employeurs à s'attaquer au problème de la santé-sécurité au travail, à effectuer des analyses de risque et à rendre les environnements de travail plus sûrs. Ils suggèrent que la prochaine étape devrait être la création d'un système d'assurance spécifique contre les maladies professionnelles.

Les détails du nouveau système doivent être discutés plus avant, les changements devant entrer en vigueur au plus tôt en 2021.

## Agenda

---

### ► **SAVE THE DATE : Les prochains Débats d'EUROGIP se tiendront le 21 mars 2019**

Les Débats d'EUROGIP 2019 se tiendront le jeudi 21 mars à Paris sur le thème "Santé-sécurité au travail : quels leviers pour une culture de prévention en entreprise ?".

► [Symposium international sur la sécurité et l'hygiène au travail - SHO 2019, 15-16 avril 2019, Guimarães \(Portugal\)](#)

► ["Le bien-être au travail dans un monde en mutation : défis et opportunités", 22-24 mai 2019, Paris \(France\)](#)

► [6e Conférence européenne sur la normalisation, les essais et la certification en santé et sécurité au travail, 12-14 juin 2019, Dresde \(Allemagne\)](#)

► [10e Conférence internationale sur la prévention des accidents du travail, 23-26 septembre 2019, Vienne \(Autriche\)](#)

Vous pouvez recevoir la newsletter chaque mois en vous y [abonnant](#)  
ou consulter à tout moment les informations publiées sur [Eurogip infos](#)

Eurogip infos est une publication d'Eurogip. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à Eurogip - 51 avenue des Gobelins - 75013 Paris ou écrivez à [eurogip@eurogip.fr](mailto:eurogip@eurogip.fr)